



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'815
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

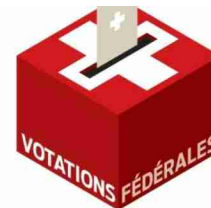
Themen-Nr.: 999.217
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 14
Fläche: 57'769 mm²

● **DÉCODAGE VOTATIONS FÉDÉRALES (3/5)** Après avoir accepté le principe du diagnostic préimplantatoire dans la Constitution, le peuple confirmera-t-il le 5 juin? Attaquée par référendum, la loi sur la procréation assistée est en sursis. ● ERIC FELLEY

Photos: Keystone/Gaetan Bally



DOUZE EMBRYONS POUR UN BÉBÉ



LE TEXTE

La loi sur la procréation médicalement assistée (LPMA) est modifiée afin d'autoriser et de cadrer la pratique du diagnostic préimplantatoire (DPI) accepté par le peuple en juin 2015. Elle précise qui peut y recourir: les couples atteints d'une maladie héréditaire et ceux pratiquant une fécondation in vitro. Le médecin pourra produire douze embryons et en implanter un à la fois dans l'utérus de la mère. Actuellement il est autorisé d'en produire trois, et de tous les implanter. La loi permet également l'analyse chromosomique des embryons afin de permettre de choisir un embryon sain. Cependant, elle interdit de sélectionner des caractéristiques physiologiques ou de concevoir un «bébé médicament» pour obtenir des cellules souches.



Le Matin
1001 Lausanne
021/ 349 49 49
www.lematin.ch

Medienart: Print
Medientyp: Tages- und Wochenpresse
Auflage: 44'815
Erscheinungsweise: 6x wöchentlich

Themen-Nr.: 999.217
Abo-Nr.: 1095889
Seite: 14
Fläche: 57'769 mm²

LES ACTEURS



● **POUR** Les partis sont divisés sur la question, mais les milieux du PLR et de la médecine sont globalement favorables.

Le chef du groupe PLR, le conseiller national et médecin **Ignazio Cassis (PLR/TI)** en est un partisan convaincu. La FMH est également favorable, ainsi que le chef du Département de l'intérieur, Alain Berset.



● **CONTRE** C'est le Parti évangélique suisse (PEV) qui a lancé le référendum avec sa présidente, la conseillère

nationale **Marianne Streiff (PEV/BE)**. Un comité interpartis regroupe des opposants comme Dominique de Buman (PDC/FR) ou Mathias Reynard (PS/VS). Les associations qui travaillent avec les handicapés sont aussi opposées, tout comme les Eglises catholique et protestante.

LES ARGUMENTS

● **POUR** Un des arguments avancés par le Conseil fédéral est que la technique du DPI est autorisée dans de nombreux pays et que la position de la Suisse force les couples concernés à se rendre à l'étranger, aux Pays-Bas

ou en Belgique. Techniquement, la loi actuelle pour la fécondation in vitro, avec une production de trois embryons à implanter dans l'utérus de la mère, cause un nombre élevé de grossesses multiples. Avec douze embryons et la possibilité d'en implanter un seul à la fois, le système est plus prévisible quant au résultat et permet de recommencer avec les embryons congelés. Les tests chromosomiques permettent de choisir un embryon sain, plutôt que d'attendre un diagnostic prénatal qui peut conduire à une interruption de grossesse. Non seulement les couples ayant une maladie héréditaire peuvent avoir recours au DPI, mais aussi tous



les couples ayant recours à la fécondation in vitro, car généralement ils sont plus exposés aux maladies génétiques que les autres.

● **CONTRE** Pour les référendaires, la loi adoptée par le Parlement va trop loin. Le Conseil fédéral avait proposé une version plus réduite concernant seulement les couples ayant des maladies héréditaires avec huit embryons et sans tests chromosomiques. Les libéralités du Parlement ont braqué certains qui étaient favorables au DPI en juin 2015, dont Mathias Reynard (PS/VS): «On avait un projet qui voulait donner une réponse à des couples en souffrance. On a désormais une loi où le risque de sélection des êtres existe.» Sur le plan éthique, les critiques sont vives sur la destruction potentielle des embryons surnuméraires. D'une manière plus générale, la sélection des embryons porte les risques d'une dérive eugénique. Dans le même sens, les milieux de défense des handicapés craignent que cette loi ne les marginalise encore davantage. «Il incombe à notre société d'intégrer ces personnes, non de les éliminer», déclare le conseiller national Christian Lohr (PDC/TG), lui-même handicapé.

